



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-4228>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-4228**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant afin d'exécuter les prestations relevant du mandat de commissaire aux comptes tel que prévu par l'article L. 6145-16 du code de la santé publique dans les conditions mentionnées au titre II du livre 8 et à l'article L. 823-16-1 du Code du commerce

**Description** : Désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant afin d'exécuter les prestations relevant du mandat de commissaire aux comptes tel que prévu par l'article L. 6145-16 du code de la santé publique dans les conditions mentionnées au titre II du livre 8 et à l'article L. 823-16-1 du Code du commerce

**Identifiant de la procédure** : 32bebc1e-ca7f-4992-ba70-12669f887ab3

**Avis précédent** : 7f8d3918-e2e3-4ec1-b349-043315b318e0-01

**Identifiant interne** : 2024E210

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 79212300 Services de contrôle légal des comptes

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 250,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 300,000 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de six exercices comptables (2025 à 2030 inclus) - soit 72 mois - à compter du 01/01/2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 01/01/2025. La durée de 6 ans est fixée selon les modalités de l'article L. 823-3 du Code de commerce et R. 6145-61-2 du Code de la santé publique, imposant la durée d'un commissaire aux comptes pour 6 ans. Le montant estimatif indiqué n'est pas contractuel. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de 300 000 euros HT sur toute la durée du marché. En cas de constitution d'un groupement, les candidats peuvent exercer cette faculté dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter. La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Des clauses de réexamen sont prévues à l'article 4.3 du CCAP.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Désignation du commissaire aux comptes en charge de la certification des comptes du Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI)

**Description :** Désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant afin d'exécuter les prestations relevant du mandat de commissaire aux comptes tel que prévu par l'article L. 6145-16 du code de la santé publique dans les conditions mentionnées au titre II du livre 8 et à l'article L. 823-16-1 du Code du commerce.

**Identifiant interne :** 2024E210

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79212300 Services de contrôle légal des comptes

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 250,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de six exercices comptables (2025 à 2030 inclus) - soit 72 mois - à compter du 01/01/2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure au 01/01/2025. La durée de 6 ans est fixée selon les modalités de l'article L. 823-3 du Code de commerce et R. 6145-61-2 du Code de la santé publique, imposant la durée d'un commissaire aux comptes pour 6 ans. Le montant estimatif indiqué n'est pas contractuel. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de 300 000 euros HT sur toute la durée du marché. En cas de constitution d'un groupement, les candidats peuvent exercer cette faculté dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter. La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Des clauses de réexamen sont prévues à l'article 4.3 du CCAP.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Cf. RC art. 6.2 - Valeur technique décomposée en sous-critères : Démarche proposée (25 points) / Composition et expérience équipe dédiée (30 points) / Pertinence du calendrier (10 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 65

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Cf. RC art. 6.2 - Développement durable décomposé en sous-critères : Politique sociale (3 points) / Politique environnementale (2 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA

et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif

**Organisation qui signe le marché :** Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 300,000 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** KPMG S.A.

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre entreprise KPMG

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur du résultat :** 300,000 Euro

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 2024E210

**Date de conclusion du marché :** 31/12/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Organisation qui signe le marché :** Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif

**Numéro d'enregistrement** : 17380005300014

**Adresse postale** : 2 Place de Verdun

**Ville** : Grenoble

**Code postal** : 38022

**Subdivision pays (NUTS)** : Isère ( FRK24 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

**Téléphone** : +33 476429000

**Télécopieur** : +33 476422269

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : KPMG S.A.

**Numéro d'enregistrement** : 77572641705393

**Adresse postale** : 51 rue de Saint-Cyr CS 60409

**Ville** : LYON Cedex 09

**Code postal** : 69338

**Subdivision pays (NUTS)** : Rhône ( FRK26 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes

**Numéro d'enregistrement** : 26380030200014

**Adresse postale** : CS 10217

**Ville** : Grenoble Cedex 09

**Code postal** : 38043

**Subdivision pays (NUTS)** : Isère ( FRK24 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : marches@chu-grenoble.fr

**Téléphone** : +33476766859

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 445f0cfd-e5e0-4e06-8ead-2c322d11f9f2 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 14/01/2025 à 10:31

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 14/01/2025